



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Troisième Commission

Point 70 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Botswana, Chine, Comores, Dominique, Égypte, Érythrée, Grenade, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Koweït, Malaisie, Mauritanie, Nigéria, Oman, République arabe syrienne, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et-les Grenadines, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Suriname, Yémen et Zimbabwe : amendement au projet de résolution A/C.3/62/L.29

Moratoire sur la peine de mort

Remplacer le texte du cinquième alinéa du préambule *par* le suivant :

Consciente que certains États Membres sont d'avis que le maintien de la peine de mort est un moyen de décourager les crimes les plus graves,

et *l'insérer* après le sixième alinéa du texte actuel.

